



AVIS PUBLIC

MODIFICATION – SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Aux contribuables de la Municipalité de Barnston-Ouest

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest, et ce, en vertu de l'article 431 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27-1) que :

le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, une résolution afin de modifier l'heure de la tenue de la séance ordinaire du conseil du mois d'août 2020.

Date et heure prévue au calendrier publié en novembre 2019	Nouvelle date et heure de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest
Lundi 3 août 2020 à 19h00	Lundi 10 août 2020 à 19h00

Donné à Barnston-Ouest, ce 13^e jour du mois de juillet 2020.

Sonia Tremblay
Directrice générale Secrétaire-trésorière